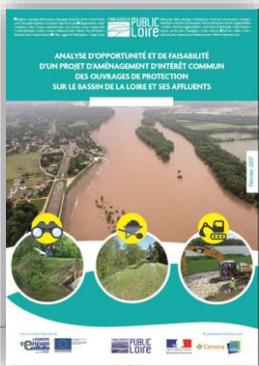




PROPOSITION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC)

Diffusion début 2017 des résultats de l'analyse préalable menée par l'Etablissement
Confirmation de l'**opportunité** et de la **faisabilité** du PAIC en termes stratégique comme économique
ou de gestion, au-delà de l'acte fondateur de solidarité de bassin fluvial.

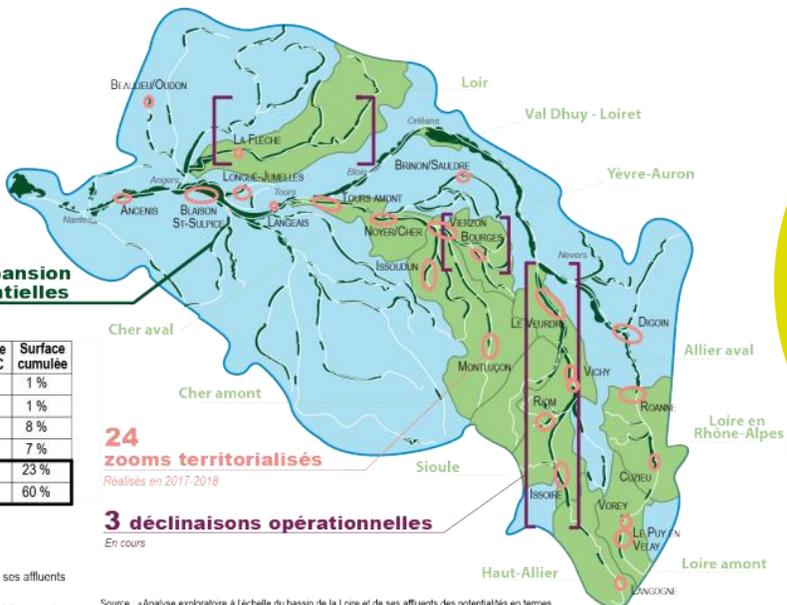


Stratégie	<p>Se préparer à la survenance d'une inondation majeure de la Loire et ses affluents.</p> <p>Agir en misant sur la planification à la bonne échelle et long terme.</p> <p>Comblant le déficit d'implication dans les infrastructures de protection des personnes et des activités.</p> <p>Prendre la dimension de grand projet d'investissements publics, intégrant les mesures d'anticipation par rapport aux exigences environnementales et celles de concertation indispensables à l'acceptation sociale.</p>
Economie	<p>Configurer un modèle de financement renouvelé, avec de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière à imaginer.</p> <p>Raisonner en réseau d'infrastructures de protection contre les inondations.</p> <p>Investir « stratégiquement », dans des infrastructures clés pour la préservation de la compétitivité de territoires fluviaux particulièrement attractifs.</p> <p>Dégager des moyens suffisants à l'entretien de façon pérenne, misant sur l'innovation technologique pour optimiser celui-ci, ainsi que sur des évolutions organisationnelles.</p>
Gestion	<p>Créer un environnement favorable à une gestion transparente, efficiente en termes de réalisation et efficace en termes de résultats.</p> <p>Favoriser la co-construction d'une base d'intervention partagée, alimentant la synergie entre actions pour une protection locale renforcée et opérations contribuant à consolider les dispositifs de protection « supra ».</p> <p>Privilégier la réduction des dommages potentiels, moins coûteuse que la réparation de ceux-ci.</p>



RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ DE BASSIN FLUVIAL DANS UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Exploitation des zones d'expansion de crues



5 700 Km² de zones d'expansion de crues potentielles

Identifiées en 2016

Classe de surface	Nombre de ZEC	Surface cumulée
0 à 5 ha	2 564	1 %
5 à 10 ha	911	1 %
10 à 50 ha	1 612	8 %
50 à 100 ha	492	7 %
100 à 500 ha	554	23 %
500 à 27 270 ha	175	60 %

- Bassin de la Loire et ses affluents
- SAGE porté par l'Établissement



UNE COMBINAISON D'INFRASTRUCTURES « DURES » ET « SOUPLES »

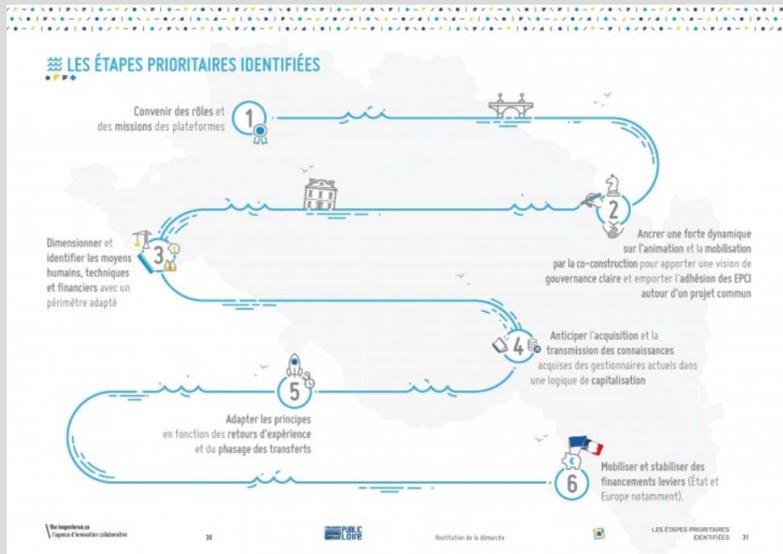
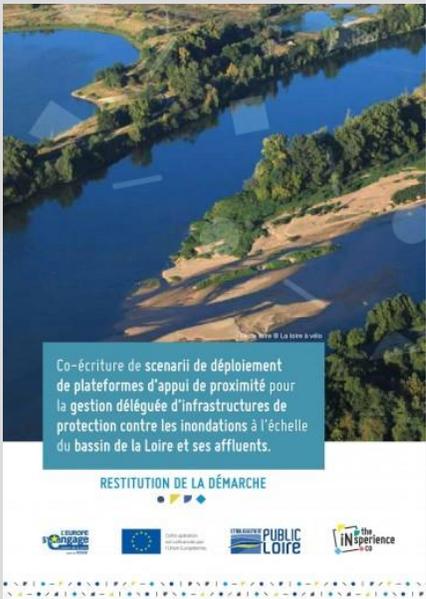




MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT

Actuellement, par voie de **délégation de gestion**, avec pour principe la **maitrise par chaque EPCI de la nature, du volume et de la temporalité des interventions** (entretien, travaux, etc.) pour ce qui concerne directement son **territoire**, sous réserve toujours du respect de la cohérence de bassin

A terme, possibilité d'envisager une **clé de financement comportant un pourcentage de solidarité pour la gestion intégrée de l'ingénierie « de bassin »** (études, expérimentations par exemple)



- 2018-2020 : Mutualisation avec déploiement de **Référents** de proximité sur les territoires des Intercommunalités
- 2020-2024 : Emergence d'**Antennes** de proximité dédiées à l'appui des intercommunalités pour la gestion prioritairement de leurs digues
- À partir de 2024 : Transformation en **Plateformes de proximité** amenées à effectuer la gestion, plus largement, de l'ensemble des systèmes d'endiguement, en collaboration avec les intercommunalités et les services de l'État



En tous les cas, recherche d'une **garantie de cofinancement FPRNM, État et/ou Europe, de l'ensemble des opérations (domanial/non domanial)**, sur la base d'un reste à charge des collectivités de 20% maximum